cela s'applique particulièrement à des groupes minoritaires en Amérique du Nord et ailleurs,—ont perdu ou perdent confiance dans le régime démocratique. Beaucoup ont l'impression qu'ils ne peuvent plus obtenir justice des tribunaux. Je n'appuie pas cette opinion intégralement, mais il n'existe absolument aucun doute qu'on affaiblit de façon constante et systématique les droits de notre Chambre en vue d'y substituer l'autorité du corps exécutif, qui se préoccupe trop souvent du culte de la personnalité. Il ne suffit pas que les régimes parlementaires fonctionnent; il faut que cela soit très visible et qu'on s'en rende compte.

Que le gouvernement sache dès le début de la session que nous ne faciliterons pas le fonctionnement des comités où les pratiques dont nous nous sommes plaints pendant la dernière session seront maintenues. Il faut apporter des réformes et des améliorations. Mon collègue qui a parlé hier à la Chambre, le député de Saint-Jean-Est (M. McGrath), a traité de la question et de détails nombreux dont j'aurais pu parler ici. Pour ce qui est des voyages, de la tenue de réunions et de la coordination des réunions de comités, qu'on me permette de dire ceci: à moins qu'on n'exerce plus de contrôle que l'an dernier, il est évident qu'on pourrait tout aussi bien éliminer les délibérations de la Chambre, car lentement mais sûrement on accorde une plus grande importance aux comités, au détriment de la Chambre. Puisque nous traitons de ces sujets particuliers de controverse, il y a lieu, à notre avis, de préciser nettement que les comités existent pour clarifier, étudier, examiner et faciliter les travaux de la Chambre, et ils doivent toujours être subordonnés aux séances de la Chambre, au fonctionnement de la Chambre des communes et aux décisions qu'on y prend.

Ainsi, certains projets de loi et prévisions budgétaires doivent être étudiées par le comité plénier et le comité des subsides. Il nous faut l'assurance d'une plus grande objectivité et d'une absence de surveillance de la part du gouvernement pour ce qui est des présidents de comité. Il faut plus d'occasions de sonder l'opinion des députés en permettant la mise aux voix à la Chambre de certains rapports de comités ou leur amendement, afin que les voix minoritaires au sein du comité puissent exposer leurs vues à la Chambre sur des questions précises. Ce sont là des suggestions très raissonables. Je demande maintenant au ministre si d'ici la fin du débat, il ne nous donnerait pas l'assurance suivante: que dans un certain délai, on chargera le comité de la procédure et de l'organisation de s'occuper sur-le-champ de ce problème afin que les députés de ce côté-ci de la Chambre comme ceux du gouvernement puissent avoir l'assurance dans une certaine mesure que les comités fonctionneront bien et accepteront le rôle qui leur incombe à la Chambre, comme il se doit.

Pour terminer, monsieur l'Orateur, j'estime qu'un grand nombre des modifications que nous avons apportées au Règlement ont été efficaces mais beaucoup également semblent ne pas l'avoir été. Il faut donc les examiner et du même coup examiner le régime des comités et la nouvelle structure.

Les membres de mon parti accepteront toujours les modifications raisonnables qu'on apportera au Règlement pourvu qu'il soit parfaitement clair que la fonction de la Chambre des communes demeure l'objet principal de nos réunions à la Chambre. J'espère donc qu'avant la fin du débat le ministre s'occupera de la question et nous dira, je l'espère, que l'on étudiera et réglera les graves problèmes que nous avons signalés et qui préoccupent aussi les membres de son parti depuis un certain temps. Nous espérons que le ministre nous donnera cette assurance avant que l'on nous demande encore d'instituer d'autres comités, permanents ou spéciaux, de la Chambre.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, je comprends que la discussion qui se déroulera pendant nore étude de cette motion, et qu'a entamée le député de Peace River (M. Baldwin) est importante. J'espère ne pas être malveillant en disant qu'il s'est écarté un peu du texte de la motion. Je ne vois rien de mal à cela. Au fait, je trouve l'idée bonne. Je pense comme le député que nous devrions soumettre notre régime des comités à un nouvel examen, et certainement exercer sur lui une surveillance constante. Le député a signalé certaines améliorations nécessaires. Il a dit que les modifications que nous y avons apportées n'étaient pas toutes négatives, que certaines ont eu de bons résultats. Je tiens à en faire état.

• (12.10 p.m.)

Je ne suis pas satisfait de toutes les modifications apportées au Règlement depuis deux ou trois ans, mais j'estime bien préférable d'envoyer pour ainsi dire tous les bills, après la deuxième lecture, à des comités permanents. A mon avis, ces comités ont fait du bon travail à l'égard des bills dont ils ont été saisis.

Je trouve que c'est un progrès d'avoir aboli les débats superflus qui avaient parfois lieu lorsque, un bill ayant été envoyé à un comité permanent qui l'étudiait à fond, on le débattait encore au comité plénier de la Chambre. L'étape du rapport permet aux députés qui ne sont pas membres d'un comité donné d'exercer leur droit d'intervention au sujet des détails de tout bill.

Je suis presque enclin à marquer sans la moindre réserve qu'à mon sens il y a partiellement lieu de se féliciter des changements apportés au Règlement en ce qui concerne le processus législatif. J'ai noté le fait qu'à l'issue de la deuxième lecture, les projets de loi sont envoyés au comité où ils font l'objet d'un examen approfondi. Il y a ensuite l'étape du rapport. Les députés qui le souhaitent peuvent alors prendre position sur des points de détail. Les points litigieux peuvent donner lieu à un vote nominal, suivi de la troisième et dernière lecture.

Quelles que soient les critiques que nous formulons à l'endroit des nouvelles dispositions du Règlement ou, plus particulièrement, du fonctionnement des comités, nous devrions reconnaître que dans ce domaine nous avons été bien inspirés. Il me semble que les comités font œuvre utile lorsqu'ils se penchent sur les Livres blancs. Par moments, la discussion est très serrée, comme de juste, mais le fait que les Livres blancs soient étudiés au comité et que le public soit autorisé à y comparaître constitue une innovation qui a fait ses preuves. Il se trouve que je suis membre d'un comité qui procède justement de la sorte en ce moment à propos de l'assurance-chômage. A